DELIBERATION N°25-CPI-012 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE: ACTION INTERNATIONALE

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence.
- Vu la délibération relative à l'action internationale en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	360 198,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	360 198,00 €

ARTICLE 2 -

Le dossier REG-2025-00532 (Inter Aide - Madagascar) est prévu sur une durée de 3 années. Il est décidé d'attribuer une participation financière d'un montant de 50 000 € au titre de la 1ère année. Délégation est donnée à la Direction Générale pour engager les participations financières au titre de la 2ème et de la 3ème année, dans la limite d'un montant maximal annuel de 50 000 €.

Le dossier REG-2025-00541 (Inter Aide - Haïti) est prévu sur une durée de 3 années. Il est décidé d'attribuer une participation financière d'un montant de 50 000 € au titre de la 1ère année. Délégation est donnée à la Direction Générale pour engager les participations financières au titre de la 2ème et de la 3ème année, dans la limite d'un montant maximal annuel de 50 000 €.

ARTICLE 3 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'açte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 4 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 33.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS
L'AGENCE

Publié le

1 9 SEP. 2025

Sur le site internet de l'Agence

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	M /H /	Montant de l'onération	Montant	Assiette retenue	Montant total Montant Montant des	Montant	Montant des	Lignes	Lignes Sous-ligne
REG-2025-00565	REG-2025-00565 AID-2025-00656 IMPACT CV	IMPACT CV	Eau DD	Quartier d'Alto da Gloria, commune de Praia, île de Santiagô, Cap-Vert		242 364,00	150 000,00	150 000,00	120 000,00	0,00	aides 120 000,00	33	2330
REG-2025-00562	REG-2025-00562 AID-2025-00653 IMPACT CV	IMPACT CV	Accès assainissement, animation	Île de Santiago, commune de Santa Cruz, € Cap-Vert	€TTC	150 421,00	140 421,00	140 421,00	112 337,00	00'0	112 337,00	33	2330
REG-2025-00553	AID-2025-00648	YOVOS EN PARTAGE (YEP!)	REG-2025-00553 AID-2025-00648 YOVOS EN PARTAGE (YEP!) Accès durable eau potable et assainissement	Région des Plateaux au centre-sud du Togo (commune rurale d'Agou 2)	€TTC	55 722,00	55 722,00	55 722,00	27 861,00	00'0	27 861,00	33	2330
REG-2025-00541	REG-2025-00541 AID-2025-00629 INTER AIDE	INTER AIDE	Appui au secteur privé de l'assainissement rural	Haiti (départements du Centre et du Nord)	£TTC	104 063,00	100 000,00	100 000,00	20 000,00	0,00	50 000,00	33	2330
REG-2025-00532	REG-2025-00532 AID-2025-00620 INTER AIDE	INTER AIDE	Accès durable à l'eau potable et à l'assainissement	Madagascar, région de Fitovinany au sein du district de Manakara	£ TTC	207 888,00	100 000 00	100.000,00	20 000'00	00'0	50 000,00	33	2330
			TOTAL			760 458,00	760 458,00 546 143,00	546 143,00	360 198,00	00,0	360 198,00		

DELIBERATION N°25-CPI-013 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la lutte contre les pollutions d'origine domestique en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 4 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	226 310,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	100 582,00 €
Montant total	326 892,00 €

ARTICLE 2 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 11.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
Publié le

Publié le

1 9 SEP. 2025

1 9 SEP. 2025

Sur le site internet de l'Agence sabelle MATYKOWSKI

Sous-ligne	2110	
Lignes	11	
Montant des aides	326 892,00 11	326 892,00
Montant total avance		
Montant total subvention	226 310,00 100 582,00	226 310,00 100 582,00
Assiette retenue	502 907,00 502 907,00	502 907,00
Montant eligible	202 907,00	502 907,00
Montant de l'opération	€ HT 1 008 607,00	1 008 607,00
HT/ TTC	€нт	
ation de l'opération	×	
Localisa	Villers-Outreau	
'opération	ouvrages relatifs	
Objet de l	ravaux de mise en place d'ouvrages relat ux sous-produits	TOTAL
Nom du Maitre d'Ouvrage	SIDEN-SIAN T	
N*de l'aide	AID-2025-00332	
N° du dossier de regroupement	REG-2025-00287	

DELIBERATION N°25-CPI-014 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC: RÉSEAUX

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement.
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la lutte contre les pollutions d'origine domestique en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 5 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

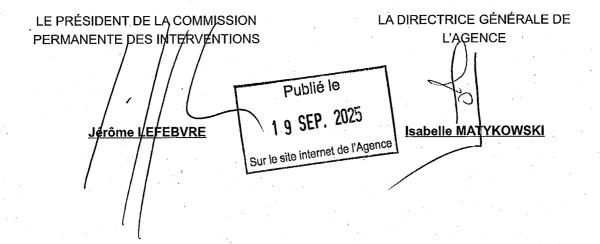
24 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	4 574 435,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	1 590 120,00 €
Montant total	6 164 555,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3-

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 12.



N° du dossier de	N° de l'aide	Nom du Maître	Objet de l'opération	Incellection to Production	/ш	Montant de	Montant		Montant total	Montant	Montant dec	1		10
regroupement		CA DE BÉTHUNE-BRUAY			Ë	l'opération	éligible	Assiette retenue	subvention	total avance	aides	Lignes	Sous-ligne	61
REG-2025-00675	AID-2025-00802		Travaux de reprise de branchements	Territoire de la CABBALR	EHT	859 000,00	859 000,00	619 500,00	185 850,00	123 900,00	309 750,00	12	2212	
REG-2025-00548	AID-2025-00643		Diagnostic assainissement	Cagny et Amiens	€ HT	359 093,00	359 093,00	359 093,00	179 547,00	00'0	179 547,00	12	2122	7
REG-2025-00539	AID-2025-00636	SYND TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des	sement des Flixecourt : Rue Courbet - RD 1001	ŧні	305 789,00	305 789,00	305 789,00	137 606,00	00'0	137 606,00	4	2122	\neg
REG-2025-00513	AID-2025-00596		Amélioration de réseaux d'assainissement	Grande-Synthe : rues de la Gare, Jean- Baptiste Lebas	FH	393 098,00	384 083,00	358 626,00	107 588,00	00'0	107 588,00		2122	1
REG-2025-00489	AID-2025-00569	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Travaux d'assainissement	Dunkerque : Rues Jules Vallès et Ernest Lannoy	ĘH.	497 056,00	497 056,00	465 425,00	139 628,00	00,0	139 628,00	-	2122	\neg
REG-2025-00480	AID-2025-00565	CA DE BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE	Étude diagnostique	Unité Technique Parc des industries Artois Flandres et des communes de Douvrin et Billy-Berdau	€HT	356 124,40	356 124,40	356 124,40	178 063,00	00'0	178 063,00	12	2122	
REG-2025-00457	AID-2025-00531		Création ouvrage de transport des eaux usées	Fresnicourt-le-Dolmen : Rue Léo Lagrange et Rebreuve-Ranchicourt : rues de Baraffles et Nationale	EH.	414 857,00	414 857,00	414 857,00	124 458,00	00'0	124 458,00	12	2120	T
REG-2025-00456	AID-2025-00530		Trvaux d'extension des réseaux d'assainissement	Fresnicourt-le-Dolmen : Rue Léo Lagrange	€HT	471 892,00	471 892,00	464 800,00	139 440,00	00,0	139 440,00	12	2120	Т-
REG-2025-00449	AID-2025-00518		Travaux d'extension des réseaux de collecte	Beutin : Route Nationale, lotissement de la Balastière	€ HT	290 000,00	282 200,00	282 200,00	126 990,00	00'0	126 990,00	12	2120	Т-
REG-2025-00442	AID-2025-00508	CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS	Extension du réseau de collecte des eaux usées	Merlimont : Rue du Touquet, des Érables, Avenue Adolphe Leroy	€HT	740 000,00	740 000,00	740 000,00	222 000,00	148 000,00	370 000,00	12	2120	$\overline{}$
REG-2025-00368	AID-2025-00428 SIDEN-SIAN	SIDEN-SIAN	Rénovation et mise en séparatif du réseau d'assainissement	Bollezeele : Route de Merckeghem	€HT	640 000,00	640 000,00	640 000,00	192 000,00	128 000,00	320 000,00	12	2122	T
REG-2025-00344	AID-2025-00401	SIDEN-SIAN	Amélioration de réseaux d'assainissement par mise en séparatif	Preux-au-Bois: Rues de la Fontaine et du Village	EH .	368 000,00	368 000,00	368 000,00	110-400,00	00'0	110 400,00	12	2122	Т.
REG-2025-00341	AID-2025-00396		Création de la Sème et dernière tranche de réseaux de collecte EU	Rues du Général Leclerc, de la Fontaine, du Pont l'Évêque et ruelles Marais et Garenne	€ H	1 033 990,00	1 033 990,00	705 500,000	211 650,00	141 100,00	352 750,00	13	2120	T
REG-2025-00337	AID-2025-00389		Extension des réseaux de collecte des eaux usées - 1ère tranche	Neuville-Saint-Vaast: Rues Leuregans, de la Barre et de l'Egalité	产于	853 459,00	853 459,00	655 700,00	196 710,00	131 140,00	327 850,00	12	2120	Т_
REG-2025-00334	AID-2025-00385	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	ОТЕЛ	Neuville-Saint-Vaast et Écurie	€ HT	344 883,31	344 883,31	344 883,31	103 465,00	00'0	103 465,00	_	2120	
REG-2025-00308	AID-2025-00353 SIDEN-SIAN	SIDEN-SIAN	Rénovation du réseau d'assainissement des eaux usées	Saméon: Rues du Richon et Lélie	€ HT	471 473,00	471 473,00	406 700,00	122 010,00	00,0	122 010,00	12	2122	Т
REG-2025-00301	AID-2025-00347 SIDEN-SIAN	SIDEN-SIAN	Travaux d'extension des réseaux d'assainissement	Bourlon : Rue de la Gare (1ère partie)	€HT	.637 000,00	637 000,00	456 500,00	136 950,00	00'0	136 950,00	12	2120	i
REG-2025-00298	AID-2025-00344 SIDEN-SIAN	SIDEN-SIAN	Travaux d'extension des réseaux d'assainissement	Boursies : Route Nationale, Chemin d'Hostein et Rue de Demicourt	€ HT	715 156,00	715 156,00	. 456 500,00	136 950,00	00,00	136 950,00	1	2120	
REG-2025-00284	AID-2025-00330	AID-2025-00330 CA DU BOULONNAIS	Renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées	Isques : RD 901 (2ème tranche)	€ HT	415 000,00	415 000,00	415 000,00	124 500,00	00'0	124 500,00	12	2122	Т.
REG-2025-00271	AID-2025-00316 SIDEN-SIAN	SIDEN-SIAN	Travux d'extension des réseaux d'assainissement	Cagnicourt : Rues du Général de Gaulle, du Crinquet et neuve	€HT	628 000,00	628 000,00	597 600,00	268 920,00	119 520,00	388 440,00	13	2120	-
REG-2025-00264	AID-2025-00308	AID-2025-00308 CA DE LENS LIÉVIN	Travaux d'amélioration des réseaux	Harnes : Cité bellevue - tranche 1	€HT	5 726 569,00	1 218 323,00	1 029 200,00	308 760,00	205 840,00	514 600,00	12	2122	T-
REG-2025-00248	AID-2025-00287	SIDEN-SIAN	Travaux d'extension des réseaux d'assainissement	Enquin-lez-Guinegatte : Rues de la Brasserie, des Ecoles et Allée des Galibots	€ HT	662 000,00	662 000,00	547 800,00	246 510,00	109 560,00	356 070,00	12	2120	1
REG-2025-00245	AID-2025-00286 SIDEN-SIAN	SIDEN-SIAN	Travaux d'extension des réseaux d'assainissement	Thérouanne : Rue de Boulogne	€нт	333 000,00	333 000,00	333 000,00	149 850,00	00'0	149 850,00	12	2120	\neg
REG-2025-00231	AID-2025-00267	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'amélioration des réseaux de collecte	Armentières : Rues de l'Avenir, de l'Épargne, de la Cité, de la Gaieté, du Bas Chemin, du Travail, Parmentier, Doudermy et Lafayette	£ H	4 276 913,13	4 276 913,13	2 415 300,00	724 590,00	483 060,00	1 207 650,00		2122	
	,		TOTAL			21 792 352,84	17 267 291,84	13 738 097,71	4 574 435,00	1 590 120,00	6 164 555,00			7
												_		

DELIBERATION N°25-CPI-015 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE: GESTION DES EAUX PLUVIALES

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement.
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence.
- Vu la délibération relative à la lutte contre les pollutions d'origine domestique en vigueur,
- Vu la délibération relative à l'eau et nature en ville et village en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 6 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

12 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	3 539 450,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	481 140,00 €
Montant total	4 020 590,00 €

ARTICLE 2-

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 16.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PERMANENTE DES INTIERVENTIONS

L'AGENCE

Publié le

1 9 SEP. 2025

Sur le site internet de l'Agence | Isabelle MATYKOWSKI

Sous-liene	2162	2161	2162	2162	2162	2162	2162	2162	2160	2162	2160	2162	2162	2162	_
Lignes S		16	16	16	16	19	16	16	16	16	16	16	16	16	
des	aides 154 880,00	134 762,00	509 146,00	162 036,00	420 618,00	65 278,00	72 409,00	585 250.00	1 140 000,00	105 600,00	303 420,00	103 488,00	111 243,00	152 460,00	
Montant	total avance 0,00	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	380 000,00	00'0	101 140,00	00'0	00'0	00'0	
Montant total	154 880,00	134 762,00	509 146,00	162 036,00	420 618,00	65 278,00	72 409,00	585 250,00	760 000,00	105 600,00	202 280,00	103 488,00	111 243,00	152 460,00	
Assiette retenue	281 600,00	336 905,00	925 720,00	231 480,00	764 760,00	93 254,00	181 021,00	1.064.090,00	1 900 000,00	264 000,00	505 700,00	147 840,00	202 260,00	277 200,00	
Montant	1 529 008,80	336 905,00	3 885 367,00	385 000,00	770 576,00	93 254,00	181 021,00	1 064 090,00	1 900 000,00	264 000,00	505 700,00	378 725,00	204 254,00	529 043,00	
Montant de Fonération	5 117 252,12	336 905,00	7 373 318,00	913 885,00	4 463 208,00	274 275,00	274 275,00	5 726 569,00	1 900 000,00	264 000,00	1 008 607,00	378 725,00	204 254,00	2 252 614,00	
ΉE	€Ħ	£	£H	€ HT	€ HŢ	£ HT	€HT	€HT	€HT	€ТТС	€HT	€HT	€нт	€нТ	
Localisation de l'opération	Wallers-Arenberg : Cité Arenberg	Salomé : Rue Jules Ferry	Denain : Cité Chabaud Latour (ancienne et nouvelle)	Amiens : Boulevard du Jardin des Plantes	Tourcoing: Boulevard industriel - ceinture verte trongon 3	Cagnicourt	Cagnicourt	Harnes : Cité Bellevue ERBM	Carvin	Bouvigny- Boyeffles : Rue Mayeur	Villers-Outreaux	Quevauvillers	Quevauvillers	Doullens : Boulevard du Maréchal Haig	
Objet de l'opération	Requalification des espaces publics	Déconnexion d'eaux claires parasites superficielles des réseaux unitaires	Gestion intégrée et durable des eaux pluviales : réhabilitation des espaces publics	Aménagement de gestion durable et intégrée des eaux pluviales	Projet de requalification	Aménagements de gestion durable et intégrée des eaux pluviales avec surface de retour en pleine terre	Ouvrages enterrés de gestion centralisée des eaux pluviales	Déconnexion des eaux pluviales de voirie	Travaux de mise en conformité de l'agglomération d'assainissement	Déconnexion des eaux pluviales	Travaux curatifs de gestion des sur-débits de temps de pluie (Création d'un BSR)	Aménagement de gestion durable et intégrée des EP	Ouvrages multifonctionnels de gestion centralisée des EP	Requalification des espaces publics	
Nom du Maître d'Ouvrage	CA DE LA PORTE DU HAINAUT	MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	CA DE LA PORTE DU HAINAUT	AMIENS	AID-2025-00351 MÉTROPOLE EUROPEENNE	CAGNICOURT	CAGNICOURT	AID-2025-00309 CA DE LENS LIÉVIN	AID-2025-00292 CA HÉNIN-CARVIN	AID-2025-00281 CA DE LENS LIÉVIN	SIDEN-SIAN	AID-2025-00268 QUEVAUVILLERS	AID-2025-00266 QUEVAUVILLERS	DOULLENS	
N° de l'aide	AID-2025-00512	AID-2025-00507	AID-2025-00461	AID-2025-00451 AMIENS	AID-2025-00351	AID-2025-00231 CAGNICOURT	AID-2025-00349 CAGNICOURT	AID-2025-00309	AID-2025-00292	AID-2025-00281	AID-2025-00276 SIDEN-SIAN	AID-2025-00268	AID-2025-00266	AID-2025-00263 DOULLENS	
N° du dossier de regroupement	REG-2025-00447	REG-2025-00441	REG-2025-00404	REG-2025-00390	REG-2025-00306	REG-2025-00305	REG-2025-00305	REG-2025-00267	REG-2025-00265	REG-2025-00244	REG-2025-00286	REG-2025-00238	REG-2025-00238	REG-2025-00227	

COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°25-CPI-016 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE: PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 7 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

3 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	371 215,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	371 215,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 23.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS	LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE
	Publié le
Jérôme LEFEBVRE	1 9 SEP. 2025 Isabelle MATYKOWSKI
Su	r le site internet de l'Agence

N° du dossier de regroupement	N° de l'aide	Nom du Maître d'Ouvrage	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ TTC	HT/ Montant de TTC l'opération	Montant éligible	Assiette retenue	Montant total Montant Montant des subvention total avance aides	Montant total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
	AID-2025-00585	NE	Mise à jour AAC, DTMP Méaulens et modélisation de la nappe	Arras et les communes de l'Aire d'Alimentation du Captage de Meaulens (18 communes)	€нт	208 982,50	175 932,50	175 932,50	123 153,00	00'0	123 153,00	23	2230
REG-2025-00494	AID-2025-00334	AID-2025-00334 CA DES DEUX BAIES ON DES DEUX BAIES ON DES DEUX BAIES	Animation CARE captages prioritaires 2025 - 2027	Champs captants d'Airon-Saint-Vaast ,de Conchil-Le-Temple et de Etaples " le Rombly "	€нт	60 795,02	60 795,02	00'000 09	42 000,00	00,00	42 000,00	23	2233
REG-2025-00494	AID-2025-00575	AID-2025-00575 EN MONTREUILLOIS	Animation CARE captages prioritaires 2025-2027	Les champs captants d'Airon-Saint-Vaast, de Conchil-Le-Temple et d'Etaples "Le Rombly"	€нт	60 795,02	60 795,02	00'000 09	42 000,00	00'0	42 000,00	23	2233
REG-2025-00494	AID-2025-00574	REG-2025-00494 AID-2025-00574 EN MONTREUILLOIS	Animation CARE captages prioritaires 2025-2027	Les champs captant d'Airon-Saint-Vaast, de Conchil-Le-Temple et d'Étaples "le Rombly"	€нт	60 795,02	60 795,02	90 000 09	42 000,00	00'0	42 000,00	23	2233
REG-2025-00277	AID-2025-00466 CA LENS-LIÉVIN		Animation du CARE 2027	AAC de Lens-Liévin	€ттс	58 037,00	58 037,00	58 037,00	40 626,00	00'0	40 626,00	23	2233
REG-2025-00277	AID-2025-00465 CA LENS-LIÉVIN		Animation du CARE 2026	AAC de Lens-Liévin	€TTC	58 037,00	58 037,00	58 037,00	40 626,00	00'0	40 626,00	23	2233
REG-2025-00277	AID-2025-00322	AID-2025-00322 CA DE LENS-LIÉVIN	Animation du CARE 2025	Aire d'alimentation des captages de Lens-Liévin	€ттс	58 300,00	58 300,00	58 300,00	40 810,00	00'0	40 810,00	23	2233
		-	TOTAL			565 741,56	532 691,56	530 306,50	371 215,00	00'0	371 215,00		

DELIBERATION N°25-CPI-017 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE: AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence.
- Vu la délibération relative à la protection de la ressource en eau et alimentation en eau potable en vigueur,
- Vu la délibération relative à la gestion quantitative de la ressource en eau en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 8 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

12 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	2 579 787,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	667 306,00 €
Montant total	3 247 093,00 €

ARTICLE 2 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 25.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PERMANENTE DES INTERVENTIONS

L'AGENCE

1 9 SEP. 2025

Sur le site internet de l'Agence

ي ا	Т	-	T	Τ-	Ţ-	Т-	Ť	1	T	Т		Т	7
Sous-ligne	2253	2252	2253	2253	2253	2253	2253	2254	2253	2253	2253	2253	
Lignes	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	
Montant des	143 778,00	280 443,00	114 750,00	422 500,00	143 550,00	133 493,00	766 260,00	148 705,00	190 997,00	222 008,00	577 005,00	103 604,00	
Montant	00'0	00'0	00'0	130 000,00	00'0	00'0	306 504,00	00'0	00'0	00'0	230 802,00	00'0	
Montant total	143 778,00	280 443,00	114 750,00	292 500,00	143 550,00	133 493,00	459 756,00	148 705,00	190 997,00	222 008,00	346 203,00	103 604,00	
Assiette retenue	319 506,00	400 632,48	255 000,00	650 000,00	478 500,00	296 650,00	1 532 520,00	476 770,00	424 435,00	493 350,00	1 154 010,00	345 345,00	
Montant	319 506,00	400 632,48	255 000,00	650 000,00	827 235,00	296 650,00	1 959 145,00	476 770,00	424 435,00	498 966,00	1 419 800,00	345 345,00	
Montant de l'opération	319.506,00	400 632,48	255 000,00	650 000,00	827 235,00	307 000,00	1 960 625,00	945 000,00	424 435,00	498 966,00	1 419 800,00	370 000,00	
ìΕ	€Ħ	€HT	€HT	€HT	€HT	€ HT	£ HT	€ HT	£∃	€Ħ	£ HT	€Ħ	
Localisation de l'opération	Sachin	Territoire de la CABBALR	Bourseville : Rues de Martaigneville et de la Croix de Pierre	Brutelles : liaison communale vers Vaudricourt	Béthune - dévoiement DN 350	Moreuil : Rues Léon Blum et Jean Baptiste Petit	Amiens: Boulevard de Saint-Quentin et rues Monstrelet, Phileas Lebesgue et Bouvines	Nouvelle-Eglise : Route de Guemps - RD 229	Diéval : Rue de l'Europe	Moeuvres - Route Nationale (RD930)	La Bassée : Rue d'Estaires	Marcelcave : Rue Foiraine	
Objet de l'opération	Renouvellement du réseau d'eau potable	Étude diagnostique de réservoirs	Renouvellement de réseau d'eau potable	Renouvellement de réseaux d'eau potable fuyards	Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable	Renouvellement canalisations et branchements AEP	Travaux de renouvellement et de réhabilitation des canalisations d'eau potable	Réhabilitation du château d'eau	Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable	Travaux de renouvellemet des canalisations d'eau potable	AID-2025-00336 MÉTROPOLE EUROPEENNE Travaux de renouvellemet des canalisations d'eau potable	Renouvellement de conduites et branchement en eau potable	INTOT
Nom du Maître d'Ouvrage	SI ADDUCTION DISTRIB AID-2025-00790 EAU POTABLE SACHIIN	AID-2025-00691 CA DE BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE	SI DES EAUX DE PICARDIE	AID-2025-00590 SI DES EAUX DE PICARDIE	CA DE BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE	AID-2025-00521 SIEP DU SANTERRE	AID-2025-00509 CA AMIENS MÉTROPOLE	REG-2025-00424 AID-2025-00491 POTABLE TO PASS DE LA RÉGIND D'ANDRES. DE LA RÉGIND D'ANDRES.		SIDEN-SIAN	MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	AID-2025-00247 SIEP DU SANTERRE	
N° de l'aide	AID-2025-00790	AID-2025-00691	AID-2025-00593	AID-2025-00590	AID-2025-00532	AID-2025-00521	AID-2025-00509	AID-2025-00491	AID-2025-00442	AID-2025-00357 SIDEN-SIAN	AID-2025-00336	AID-2025-00247	
N' du dossier de regroupement	REG-2025-00666	REG-2025-00592	REG-2025-00509	REG-2025-00507	REG-2025-00458	REG-2025-00451	REG-2025-00443	REG-2025-00424	REG-2025-00380	REG-2025-00312	REG-2025-00325	REG-2025-00211	

COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°25-CPI-018 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE: GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la gestion quantitative de la ressource en eau en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 9 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	368 200,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	368 200,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3-

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 21.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PERMANENTE DES INTERVENTIONS

L'AGÊNCE

Publié le

1 9 SEP. 2025

Sur le site internet de l'Agence

	Sous-ligne	2210	
	Lignes	27	
	Montant des aides	368 200,00	368 200,00
	Montant total avance	00'0	00'0
	Montant total subvention	368 200,00	368 200,00
	Assiette retenue	526 000,00	226 000,00
	Montant éligible	526 000,00	526 000,00
,	Montant de · l'opération	526 000,00	526 000,00
	HT/ TTC	€ттс	
	Localisation de l'opération	Bassins versant Canche et Authie	
	Objet de l'opération	Étude HMUC ET AMO sur les bassins Canche et Authie	TOTAL
	Nom du Maître d'Ouvrage	ID-2025-00547 SM CANCHE ET AUTHIE	
	N" de l'aide	٧	
	N° du dossier de regroupement	REG-2025-00465	

DELIBERATION N°25-CPI-019 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE: RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement.
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau.
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 10 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

22 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	8 809 436,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	8 809 436,00 €

ARTICLE 2 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 24.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

L'AGENCE

Publié le

Jévôme LEFEBVRE

1 9 SEP. 2025

Sur le site internet de l'Agence

Sur le site internet de l'Agence

N° du dossier de	N° de l'aide	Nom du Maître	Objet de l'opération	Incellisation de Ponémeton	HT /	Montant de	Montant		Montant total	Montont	Manual A		
Pro 2021 SOCO		CONSERVATOIRE D'ESPACES			Ĕ	l'opération	éligible	Assiette retenue	subvention	total avance	Montant des aides	Lignes	Sous-ligne
KEG-2025-00663	AID-2025-00742			Quelques sites naturels hors zones humides du Bassin Artois-Picardie	€TTC	3 004,80	3 004,80	3 004,80	752,00	00'0	752,00	24	2247
REG-2025-00663	AID-2025-00737	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF	5 Preservation et restauration de milieux naturels non humides	101 sites naturels non zones humides du Bassin Artois-Picardie	€ТТС	858 146,17	858 146,17	858 146,17	343 259,00	00'0	343 259,00	24	2247
REG-2025-00607	AID-2025-00705	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF	Acquisitions foncières de 21,9688 ha de milieux humides	Nord : Baives, Wallers-en-Fagne, Maroilles, Solrinnes P Pas-de-Calais (52): Marles-sur-Canche, Beaumerie-Sair-Martin, Attin et	€ТТС	404 383,50	404 383,50	404 383,50	283 069,00	00,00	283 069,00	24	2245
REG-2025-00576	AID-2025-00673	UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)	Études pour l'élaboration du PPRE et de l'EBF	vecume-sous-twontreum Yser et affluents	€ HT	164 000,00	164 000,00	164 000,00	114 800,00	00'0	114 800,00	24	2240
REG-2025-00524	AID-2025-00607	CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	umides	Marais audomarois, Platier d'Oye, Marais de la Maye et Moyenne Vallée de la Somme	€ TTC	798 320,14	713 520,14	647 678,14	453 375,00	00,0	453.375,00	24	2245
REG-2025-00521	AID-2025-00605	S SM CANCHE ET AUTHIE	Étude de faisabilité d'un EPTB des fleuves côtiers du bassin Artois-Picardie	sins versants Somme - Canche -	€ TTC	132 345,00	132 345,00	132 345,00	132 345.00	000	132 345 00		33.65
REG-2025-00517	AID-2025-00601		umides	Marais audomarois, Baie et Basse Vallée de la Somme et Moyenne Vallée de la Somme	€ПС	209 231,00	200 321,00	200 321,00	140 225,00	00'0	140 225,00	24	2245
REG-2025-00469	AID-2025-00553		Actions de communication 2025-2027	re du Parc Naturel Scarpe Escaut	€ TTC	16 190,95	16 190,95	16 190,95	8 096,00	00,00	8 096,00	24	2243
REG-2025-00469	AID-2025-00543	SM PARC NATUREL REG	Travaux de restauration et d'entretien des milieux humides 2025-2027	Territoire du Parc Naturel Scarpe Escaut	€ПС	374 776,36	373 800,05	373 800,05	261 661,00	00'0	261 661,00	22	2243
REG-2025-00470	AID-2025-00537	SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	Animation de lutte contre l'érosion (année 2027)	Bassin versant de la Hem	£TTC	29 167,00	29 167,00	29 167,00	14 584,00	00,0	14 584,00	54	2242
REG-2025-00470	AID-2025-00536	SM PARC NATUREL RÉG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	Animation de lutte contre l'érosion (année 2026)	Bassin versant de la Hem	€ЩС	28 823,00	28 823,00	28 823,00	14 412,00	00'0	14 412,00	24	2242
REG-2025-00470	AID-2025-00528	SM PARC NATUREL RÉG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	Animation de lutte contre l'érosion (année 2025)	Bassin versant de la Hem	€ TTC	28 283,00	28 283,00	28 283,00	14 142,00	00'0	14 142,00	24	2242
REG-2025-00460	AID-2025-00496	SYND MIXTE 5 AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Études préalables à l'aménagement de bassins versants agricoles	Bassin versant de l'Aa: sous-bassins versants du ravin de Pihem, du val de Quelmes/Setques, du cavin d'Eperlecques, du val de Campagnette	불	448 427,00	448 427,00	448 427,00	134 529,00	00'0	134 529,00	42	2244
REG-2025-00370	AID-2025-00485	SYND MIXTE AMÉNAGEMENT GESTION EAU AA	Mission d'animation cours d'eau 2025-2027		€ TTC	339 643,03	339 643,03	339 643,03	169 822,00	00'0	169 822,00	. 24	2246
REG-2025-00401	AID-2025-00467	SYND MIXTE DE LA VALLÉE DE LA HEM	Travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'ouvrage ROE 15994 - Moulin de la Scierie	Licques : Moulin de la scierie (ROE 15994)	£ TC	214 744,00	214 744,00	214 742,00	150 320,00	00'0	150 320,00	24	2246
REG-2025-00379	AID-2025-00439	SYND MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62	Travaux de restauration et de gestion des milieux non hur	Espaces Naturels Sensibles du département du Pas-de-Calais	€ПС	1 864 572,00	1 864 572,00	1 864 572,00	745 829.00	00.0	745,879,00	5	1776
REG-2025-00280	AID-2025-00324		SM PARC NATUREL RÉG DES Animation relative à la gestion du label Ramsar CAPS ET MARAIS D'OPALE (année 2025)	marois	£ TTC	150 652,00	150 652,00	150 652,00	75 326,00	00'0	75 326,00	7 7	2243
REG-2025-00280	AID-2025-00432	SM PARC NATUREL RÉG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	Animation relative à la gestion du label Ramsar (année 2027)	Zone RAMSAR du marais audomarois	£TC	176 756,00	176 756,00	176 756,00	88 378,00	00'0	88 378,00	24	2243
REG-2025-00280	AID-2025-00431	SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	Animation relative à la gestion du label Ramsar (année 2026)	Zone RAMSAR du marais audomarois	OLL 3	167 109,00	167 109,00	167 109,00	83 555,00	00'0	83 555,00	24	2243
REG-2025-00348	AID-2025-00404 DPT 80		Acquisitions de parcelles	Hamelet, Bourdon et Breilly	е ДС	389 250,00	389 250,00	389 250,00	272 475,00	00'0	272 475,00	24	2245
							ľ						

 						T				<u>-</u> Т			
2240	2243	2243	2243	2243	2243	2243	2243	2243	2243	2240	2240	2240	
24	24	24	. 24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
136 509,00	368 497,00	1 284 577,00	16 741,00	5 074,00	447,00	278 685,00	2 019 400,00	369 790,00	121 716,00	6 538,00	107 410,00	593 098,00	8 809 436,00
00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
136 509,00	368 497,00	1 284 577,00	16 741,00	5 074,00	447,00	278 685,00	2 019 400,00	369 790,00	121 716,00	6 538,00	107 410,00	593 098,00	8 809 436,00
195 012,24	526 423,93	1 835 109,69	23 915,00	20 293,00	894,00	450 000,00	2 884 857,00	528 271,26	486 864,00	9 340,00	153 442,00	847 282,00	14 598 997,76
239 622,48	-526 424,93	1 835 109,69	23 915,00	20 293,00	894,00	450 000,00	2 884 857,00	528 271,26	486 864,00	9 340,00	153 442,00	847 282,00	14 709 453,00
239 622,48	526 424,93	1 835 109,69	23 915,00	20 293,00	894,00	450 000,00	2 884 857,00	528 271,26	486 864,00	9 340,00	153 442,00	847 282,00	14 804 139,31
€ПС	€ТТС	€ПС	€ПС	€ TTC	€ТТС	€ТТС	€ПС	€ТТС	€ПС	€ПС	€ТТС	€ПС	
38 communes réparties sur la CABBALR et TernoisCom	24 sites naturels à dominante humide des départements du 59, 62 et 80	102 sites naturels à dominante humide des départements 02, 59, 62 et 80	Marais de Saint-Laurent-Blangy, Réserve Naturelle Nationale de Marchiennes, communaux de Saint Josse	Site du Petit marais situé à Blangy-sur-Ternoise	Site du domaine du Rohart - Camiers	Mareuil-Caubert au lieu dit "les Quarante"	Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département du 62	Espaces naturels sensibles propriétés du Département essentiellement le long de la	Syllinic Espaces naturels sensibles propriètés du Département essentiellement le long de la Somme	Roncq : becque de Neuville et ses affluents	Roncq : becque de Neuville et ses affluents (les becques de Viscourt, Viguette et du Bas quartier)	Bassin versant de la Marque	
SYND MIXTE POUR LE SCHEMA D AMJUAGEMENT Élaboration du Plan Pluriannuel de Restauration AID-2025-00390 ET LA GESTION DES EAUX DE let d'Entretien de la Clarence et ses affluents LA LYS	CONSERVATOIRE D'ESPACES Élaboration et renouvellement de plans de gestion NATURELS HDF en zones humides 2025-2026	Entretien et restauration écologique en 20nes humides	CONSERVATOIRE D'ESPACES Études préalables à des travaux sur des espaces NATURELS HDF de natures humides	CONSERVATOIRE D'ESPACES Création d'un sentier sur le Petit marais et réédition NATURELS HDF	Réédition de la plaquette du domaine du Rohart	AID-2025-00376 CONSERVATOIRE D'ESPACES LIFE Anthropofens : travaux de restauration écologique du marais	Travaux de gestion courante et de restauration écologique	des milieux nurmaes Entretien et mise en valeur des espaces naturels sensibles et des abords des belvédères	Entretien et mise en valeur des espaces naturels sensibles et des abords des belvédères	Étude plan de gestion	Étude hydraulique, hydromorphologique et paysagere	Étude de maîtrise d'oeuvre pour restauration de cours d'eau	TOTAL
SYND MIXTE POUR LE SCHEMA D AMINAGEMENT E ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS	CONSERVATOIRE D'ESPACES É	CONSERVATOIRE D'ESPACES EN NATURELS HOF	CONSERVATOIRE D'ESPACES EN NATURELS HDF	CONSERVATOIRE D'ESPACES (CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF	SYND MIXTE ESPACES DEP AID-2025-00350 NATURELS 62			MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	AID-2025-00160 DE LILLE	
AID-2025-00390	AID-2025-00382	AID-2025-00232	AID-2025-00380	AID-2025-00378	AID-2025-00799	AID-2025-00376	AID-2025-00350	AID-2025-00207 DPT 80	AID-2025-00300 DPT 80	AID-2025-00273	AID-2025-00272	AID-2025-00160	
REG-2025-00343	REG-2025-00331	REG-2025-00662	REG-2025-00662	REG-2025-00662	REG-2025-00662	REG-2025-00327	REG-2025-00309	REG-2025-00262	REG-2025-00262	REG-2025-00236	REG-2025-00236	REG-2025-00149	

COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°25-CPI-020 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE: LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 11 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1-

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	761 703,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	761 703,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée à la Directrice Générale pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 13.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PERMANENTE DES INTERVENTIONS

L'AGENCE

Publié le

1 9 SEP. 2025

Sur le site internet de l'Agence

Isabelle MATYKOWSKI

More du Bachen	The state of the s										
Objet	Objet de l'opération	Localisation de l'opération	HT/ Mo	Montant de	Montant	Assiette retenue	Montant total	Montant	Montant Montant des		
AID-2025-00526 ASTRAZENECA DUNKERQUE FMise en place d'un pilote et analyses associées	et analyses associées	Dunkerane		347 000 00	eligible	200000	Subvention total avance	total avance	aides	C Build	Sous-ligne
			1	20,000	347 000,000	347 000,00	1/3 500,00	00'0	173 500,00	13	2132
Travaux d'économie d'eau - condenseur adial	ondenseur adiabatique	Athies	€HT 1	121 660,00	61 560,00	61 560,00	24 624,00	00'0	24 624,00	13	2132
Travaux de réduction des flux de pollution	oollution	Athies	€HT 4	458 000,00	458 000,00	458 000,00	137 400,00	0,00	137 400,00	13	2132
I ravaux d'economie d'eau		Valenciennes	€HT 6	620 809,00	620 809,00	528 000,00	211 200 00	000	211 200 00	5	24.70
Travaux de réduction des flux de pollution	ution	Vimy	€HT	69 094 00	69 094 00	00 000	20,000	2000	217 200,00	g	7132
			-		3311	00/100	20 / 23,00	00'0	20 /29,00	ET.	2132
Bassin de confinement et cuve de stockage	ckage	Vimy	€HT	41 700,00	41 700,00	41 700,00	12 510.00	0.0	17 510 00	5	1137
								200	חסיסדר אין	7	7517
ravaux de gestion des eaux piuviales		Vimy	€HT 2.	221 376,00	213 856,00	213 856,00	74 850,00	00,0	74 850 00	<u>r</u>	2132
netallation of anity of the											76.7.
mstallation d'une unite de traitement des ett	nt des effluents	Marquise	€HT 33	356 300,00	356 300,00	356 300,00	106 890,00	00'0	106 890.00	13	2132
TOTAL				-							
			223	2 235 939,00 2	2 168 319,00	2 075 510,00	761 703,00	00'0	761 703.00		

DELIBERATION N°25-CPI-021 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

VISA:

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le 12ème Programme d'Intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 25-A-010 du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence.
- Vu la délibération relative à la lutte contre les pressions d'origine agricole en vigueur,
- Vu le rapport de la Directrice Générale présenté au point n° 12 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 12 SEPTEMBRE 2025,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	714 939,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	714 939,00 €

ARTICLE 2-

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme 18.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PERMANENTE DES INTERVENTIONS

L'AGENCE

Publié le

1 9 SEP. 2025

Sur le site internet de l'Agence

Sur le site internet de l'Agence

N° du dossier de	Nº de l'aide	-		830 830 831 331	II/ Montant do	-	And Security Control of the Control					
regroupement	and and	d'Ouvrage	Upjet de l'operation	Localisation de l'opération	TTC l'opération	tion eligible	Assiette retenue	Montant total Montant des Subvention total avance aides	Montant total avance	Montant des	Lignes	Sous-ligne
REG-2025-00499	AID-2025-00582 SERVICAR	2 SERVICAR	Expérimentation Ferme Pilote 2025 : innovation au service d'une agroécologie performante	Hauts-de-France €	€TTC . 249.9	249 909,09 143 537,75	75 143 038,00	100 127,00	00'0	100 127,00	18	2182
REG-2025-00486	AID-2025-00568	INITIATIVES PAYSANNES - HAUTS DE FRANCE	Agroforesterie en Hauts-de-France	Territoire d'intervention de l'AEAP	€TTC 1650	165 047,00 165 047,00	165 047,00	115 533,00	80	115 533 00	ĕ	2183
REG-2025-00464	AID-2025-00540	REG-2025-00464 AID-2025-00540 SCARPE ESCAUT	CULTIVAUUSTE	Territoires des Parcs Naturels Régionaux des Caps et Marais d'Opale et de Scarpe Frenut	€TTC 3761	376 191,05	376 191,05	143 818,00	00'0	143 818,00	83	2182
REG-2025-00459	AID-2025-00529	AID-2025-00529 SM PARC NATUREL RÉG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	CULTIV'AJUSTE	ires des Parcs Naturels Régionaux ps et Marais d'Opale et de Scarpe	€TTC 6144	614 408,01 614 408,01	01 614 408,01	225 550,00	00'0	225 550,00	81	2182
REG-2025-00403	AID-2025-00469	AID-2025-00469 CC DU PAYS SOLESMOIS	Développement de l'agriculture biologique	erchain-Maugré, de Saulzoir, de gies et de Neuvilly-Solesmes	€TTC 1138	113 831,00 91 694,00	00 91 694,00	64 186,00	00'0	64 186,00	18	2185
REG-2025-00400	AID-2025-00463	AID-2025-00463 CC DU SUD ARTOIS	Plan bio territoire Sud Artois	64 communes de la Communauté de É.	€TTC 93.8	93 892,00	00 83 892.00	65 725 00	000	00 3/5 39	9	100
			TOTAL		1 613 27	1 613 278,15 1 484 769,81	148	714 939,00	00'0	714 939,00	9	7182